Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles

Victor Armony

Professeur, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal Auteur de *Le Québec expliqué aux immigrants* (VLB Éditeur, 2007)

Quelques constats pour commencer:

Plusieurs mythes sous-tendent le débat actuel sur les « accommodements raisonnables » :

- le Québec serait actuellement en train de « changer trop rapidement » à cause de son « excessive » ouverture à la diversité culturelle¹;
- le Québec recevrait « trop d'immigrants » qui seraient souvent « trop différents » sur le plan des valeurs²;
- c'est d'abord aux immigrants et aux membres des minorités de s'accommoder à la société québécoise et non pas à cette dernière de s'accommoder à leur différence³.
- La diversité culturelle du Québec n'est pas un phénomène récent, comme plusieurs semblent le présupposer dans le cadre du débat en cours. La population issue de l'immigration d'après-1970 a certes contribué grandement à modifier le « visage » de la société québécoise notamment en raison des origines non-occidentales de la plupart des nouveaux arrivants mais le Québec inclut depuis très longtemps des minorités linguistiques (dont bien sûr la minorité anglophone, qui représente environ 8% de la population) et ethno-religieuses quantitativement, historiquement et institutionnellement significatives (par exemple, la communauté juive et la communauté chinoise, fortes d'environ 90 000 et 70 000 membres respectivement). La question fondamentale qu'il faut

¹ Les déclarations du chef de l'ADQ, Mario Dumont, confortent ce mythe: Dumont trouve que pour une « vision équilibrée de la société », il ne faut pas susciter une « intégration accélérée », car « tu crées des ghettos, tu ne fais plus d'intégration ». Au Québec, à son avis, « on est pas mal sur notre capacité d'accueil » (« Y a-t-il assez d'immigrants au Québec? », *La Presse*, 14 août 2007).

² Le premier ministre du Québec, Jean Charest, a déclaré dans son allocution d'ouverture de la session législative (9 mai 2007) que « nous allons renforcer le message livré à chaque immigrant selon lequel nos valeurs fondamentales ne sont pas négociables », laissant ainsi entendre que les « immigrants » chercheraient à « négocier » les « valeurs fondamentales » de la société québécoise.

³ Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, « a désigné le multiculturalisme canadien comme cause des dérapages des accommodements raisonnables » (Vincent Marissal, « Trop, c'est comme pas assez », *La Presse*, 13 octobre 2007). Le multiculturalisme, selon Duceppe, « va à l'encontre de notre modèle d'intégration » et « menace l'identité québécoise » (Allocution à Rimouski, 22 septembre 2007).

poser est : Qu'a-t-il changé en 2006/2007 pour que l'intégration des populations minoritaires et issues de l'immigration au Québec devienne soudainement un « problème de société »?

- Le Québec n'a pas « trop d'immigrants », mais pas assez⁴ : il a besoin de plus d'immigrants, mais il a de la difficulté à les *attirer* et à les *retenir*. Alors que certains laissent entendre que le Québec aurait « trop ouvert ses portes » et que l'on laisserait entrer des gens « non-intégrables », la réalité est que :
 - (a) le Québec mène un politique agressive de recrutement de candidats potentiels (notamment à travers ses Délégations à l'étranger⁵);
 - (b) le Québec sélectionne la majorité de ses immigrants sur la base d'un système de points qui privilégie la maîtrise du français, la scolarisation, la jeunesse, l'expérience professionnelle et l'« adaptabilité » à la société d'accueil⁶;
 - (c) le Québec n'arrive pas à recruter le nombre annuel voulu d'immigrants et plusieurs de ceux qui s'y établissent (dont plusieurs Européens francophones) quittent la province après quelques années⁷.
- Le débat actuel s'est rapidement centré sur le devoir des « Autres » à s'intégrer, ce qui a obscurci l'enjeu fondamental des obligations éthico-politiques de l'État envers les minorités. L'image de l'« Autre » qui prédomine dans le discours public est celle du « réfugié » qui aurait quitté la guerre, la misère et l'oppression et qui, de ce fait, aurait contracté une « dette de gratitude » envers le Québec. Cette perception auto-complaisante est largement inexacte, en ce que la plupart des personnes issues de l'immigration ou membres de minorités ethno-religieuses :
 - (a) ont fait un choix pour le Québec,
 - (b) ont été soigneusement choisies par le Québec et, dans certains cas,
 - (c) ont des racines au Québec depuis plusieurs générations. Or, ces personnes ont exactement les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres citoyens du Québec et font partie de la société québécoise au même titre que les descendants des

⁴ Selon le dernier recensement (2006), les deux tiers de la croissance démographique du Québec sont dus à l'immigration. Cependant, si l'on tient compte des migrations interprovinciales, entre 2001 et 2006, il y a eu 20 000 départs de plus que d'arrivées au Québec (Ariane Lacoursière, « Le Québec se peuple par l'immigration », *La Presse*, 14 mars 2007).

⁵ Plusieurs témoignages d'immigration » à l'immigration » à l'im

⁵ Plusieurs témoignages d'immigrants suggèrent que le Québec est « vendu » à l'étranger sous un angle excessivement positif (notamment en ce qui concerne les opportunités professionnelles). Voir par exemple : Clairandrée Cauchy, « Les communautés de la nouvelle vague. Après le rêve, la dure réalité », *Le Devoir*, 22 décembre 2003.

⁶ En 1978, l'Accord Cullen-Couture, unique parmi les provinces, confiait au Québec la sélection des immigrants autonomes (c'est-à-dire à l'exception des réfugiés et de ceux qui se prévalent du programme de réunification familiale) qui souhaitent résider sur son territoire (ainsi que des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers). L'Accord, reconduit et bonifié en 1991, délègue aussi au Québec la responsabilité de l'intégration des nouveaux arrivants et lui permet de recommander le nombre d'immigrants qu'il désire accueillir chaque année.

⁷ L'émission *Enjeux* de Radio-Canada consacrait en 2004 un reportage au « désenchantement des immigrants français ». Marc Termote, un démographe à l'INRS, y affirmait que « deux ans et demi après leur arrivée au Québec, 20 % [des immigrants français] ne sont plus là, qu'après cinq ou six ans, plus du tiers ne sont plus là, et qu'après huit ans, 50 % ne sont plus là ».

Canadiens-français. Cependant, à la différence de la majorité franco-québécoise, beaucoup d'entre eux trouvent des obstacles systémiques à leur intégration politique, économique et culturelle à la société. L'État a l'obligation de veiller à ce que ces barrières soient levées.

1. La définition du problème

- 1.1. Le « problème » sur lequel la Commission se penche a été défini et encadré par la controverse médiatique déclenchée en 2006 autour des dits « accommodements raisonnables ». Même si plusieurs intervenants (universitaires, politiciens et journalistes, entre autres) ont tenté de l'articuler à la problématique plus large de l'« intégration des immigrants », il a surtout été question dans le débat de l'apparente ou supposée incompatibilité entre les valeurs de certaines communautés religieuses orthodoxes non-chrétiennes et celles de l'ensemble de la société québécoise ou de la majorité franco-québécoise (à laquelle renvoie de façon implicite le « Nous » québécois).
- 1.2. Le terme « accommodement raisonnables » presque invariablement connoté négativement et inscrit dans le même univers conceptuel de la « rectitude politique » et du « multiculturalisme » critiqué par la plupart des intellectuels publics québécois et des politiciens souverainistes » est devenu le socle du discours public autour de la relation entre la majorité et les minorités au Québec : alors qu'en 2003, 2004 et 2005 le terme a été employé dans environ une centaine d'articles de la presse québécoise francophone chaque année, il a été employé dans 428 articles en 2006 et dans 1 614 durant les neuf premiers mois de 2007 (ou 2 512 fois si le chiffre est annualisé) 9.
- 1.3. La couverture médiatique du débat a manifesté une tendance à le centrer sur certains groupes particuliers plutôt que sur le thème plus général des rapports entre les immigrants et la société d'accueil ou entre les minorités et la majorité franco-québécoise. Alors que, par exemple, l'usage des mots « immigrant », « juif » et « musulman » est resté relativement stable entre 2003 et 2007, l'emploi du mot « hassidique » a augmenté de quatre fois en 2006 et de six fois en 2007 si l'on compare à sa fréquence d'utilisation annuelle de 2003 à 2005. Un phénomène similaire concerne le mot « sikh ».
- 1.4. La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles Lise Thériault a publiquement désapprouvé les neuf situations suivantes : « qu'un élève sikh puisse porter un kirpan à l'école [...]; que des musulmanes exigent une femme médecin; que des musulmans exigent un inspecteur masculin pour les examens de conduite automobile; qu'un YMCA de Montréal ait givré les vitres de son gymnase pour les Juifs qui s'offensent de voir des femmes en tenue d'entraînement [...]; que l'interdiction de stationner dans une rue soit levée au profit d'une cérémonie religieuse [juive]; que des congés de travail supplémentaires soient accordés pour des fêtes religieuses; que des hommes [hassidiques] refusent de parler avec une femme policière; que les filles soient séparées des garçons pour les cours de

⁸ L'essayiste, cinéaste et romancier Jacques Godbout affirme que « nous reculons sous la pression des conservatismes multiculturels » et que « tous se passe comme si [...] il serait impossible d'intégrer l'immigré dans notre société moderne » (« Continuos le débat, il ne fait que commencer », *Le Devoir*, 23 septembre 2006, p. B5).

⁹ Base de données EUREKA.CC (inclue notamment : L'Actualité, Affaires Plus, Les Affaires, Commerce, Le Devoir, Le Droit, La Presse, Le Soleil, Voir, mais non pas le Journal de Montréal, entre autres).

natation; que les hommes ne puissent assister aux cours prénataux en même temps que les femmes; que des cabanes de paille, appelées soukkas, soient aménagées sur des balcons résidentiels montréalais pour souligner des fêtes juives » 10. Cette énumération couvre à peu près tous les principaux incidents qui ont été retenus et abondamment commentés par les médias depuis 2006.

1.5. Sur ces neuf cas devenus emblématiques du phénomène des « accommodements » considérés inacceptables, deux concernent explicitement des musulmans, un les sikhs et un les juifs en général (soukkas), alors que trois autres concernent directement la communauté hassidique d'Outremont (vitres givrés, stationnement devant une synagogue, refus de parler à une femme policière), dont les tensions avec les voisins non-hassidiques ont été amplement documentées et médiatisées depuis les années 1990 : notamment, les controverses autour de la synagogue « illégale » en 1998, de l'« érouv » en 2000, de la « concurrence déloyale » du service d'autocar Tov Travel en 2002 et des écoles « illégales » en 2006¹¹. L'incident du givrage des vitres de l'YMCA d'Outremont pour « accommoder » une école hassidique est généralement indiqué comme le point d'origine du « débat sur les accommodements » et a été spécifiquement cité par le premier ministre du Québec Jean Charest comme exemple d'un « arrangement contraire aux valeurs de notre nation » 12 (mon souligné).

En fait, sur les quatre exemples cités par le premier ministre Charest dans son allocution annonçant la création de la Commission sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, deux concernaient des hassidiques, un « un hôpital juif » et un des femmes musulmanes ¹³.

- 1.6. La Commission a pourtant choisi de voir dans l'enjeu des « accommodements raisonnables » un questionnement plus large, fondamental et abstrait sur le « modèle d'intégration socioculturelle » du Québec. Cependant, cette approche tout à fait légitime d'un point de vue intellectuel (car elle vise justement à sortir le débat de sa fixation sur certains groupes qui font déjà l'objet de préjugés et de stéréotypes et à le dissocier des connotations largement négatives du terme « accommodement raisonnable ») a eu pour effet délétère de contribuer à valider l'image des immigrants et des membres des minorités comme un « Autre » radicalement différent et extérieur au « Nous » québécois.
- 1.7. Même si l'on fait l'effort de ne pas extrapoler les quelques tensions qui concernent certaines communautés religieuses orthodoxes non-chrétiennes à l'ensemble de la population de Québécois nés à l'étranger, non-francophones, de souche non-européenne ou de confession non-chrétienne, il n'est pas étonnant que l'intégration de ces derniers à la

Alain Bouchard, « La ministre Thériault pourfend les accommodements religieux », Le Soleil, 13 février 2007, p. 8.

¹¹ « 20 ans de controverses », La Presse, 3 février 2007, p. PLUS2.

¹² Déclaration du premier ministre, 8 février 2007.

¹³ Le « Document de consultation » rédigé par la Commission fait la liste de huit cas emblématiques. Quatre concernent des musulmans orthodoxes (lieux de prière à l'université, ablutions dans les toilettes publiques, prière dans une cabane à sucre et vote de femmes qui portent le niqab), trois concernent les hassidiques d'Outremont (givrage des vitres au YMCA, érouv et soukkas) et un les sikhs orthodoxes (port du kirpan à l'école). Puisque la cabane à sucre est un établissement privé, que la question du port du niqab pour voter ne fut soulevée que de manière théorique (car personne ne l'a demandé ou fait) et que l'utilisation des lavabos pour les ablutions rituelles n'a été autorisé par aucune institution (qui, à ma connaissance, n'interdisent d'ailleurs le lavage d'aucune partie du corps en particulier en autant qu'il n'y ait pas d'outrage à la pudeur publique), nous restons avec un total de cinq « incidents » à l'échelle du Québec.

société québécoise devienne aussi un objet de questionnement public, ce qui n'était pas le cas jusque là. Bref, le fait d'éloigner le débat du contexte tout à fait particulier qui lui a donné naissance (c'est-à-dire le constat d'un nombre très réduit d'incidents concernant quelques personnes et groupes clairement identifiés) et de l'énoncer sous la forme d'un « problème de société » a contribué à donner l'impression qu'un conflit de valeurs divise la société québécoise.

1.8. Pourtant, il n'existe aucune évidence d'un quelconque rejet des valeurs de la société québécoise par la vaste majorité des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles du Québec. Un sondage publié en janvier 2007 montre que 78% des membres des minorités ethnoculturelles du Québec estiment que « les Québécois sont accueillants envers les immigrants » 14. Ce résultat serait inexplicable s'il y a avait un « choc » de valeurs qui opposerait le « Nous » franco-québécois à l'« Autre ». Par ailleurs, le taux de criminalité contre la propriété dans la région métropolitaine de Montréal est à son niveau le plus bas en quinze ans 15. Si l'on considère que cet indicateur est souvent utilisé pour estimer le degré de cohésion sociale, il est intéressant de l'associer à l'arrivée, durant la période de référence, d'environ un demi-million d'immigrants au Québec, massivement installés sur l'Île de Montréal. Sans nécessairement établir un lien de cause à effet, il n'en demeure pas moins que la cohésion sociale, vue sous cet angle, n'a pas été négativement affectée mais, au contraire, elle a été renforcée grâce ou en dépit de l'afflux constant d'immigrants.

1.9. En résumé:

- Une façon possible d'envisager le « problème » aurait été de se pencher sur les raisons qui sous-tendent la réaction démesurée de l'opinion publique franco-québécoise face aux quelques cas d'« accommodement » envers les communautés hassidique, musulmane orthodoxe et sikh orthodoxe, toutes trois particulièrement vulnérables à la discrimination. Cette réaction négative s'est reflétée dans un sondage réalisé en décembre 2006 qui montrait que deux tiers des francophones estimaient que la société québécoise était « trop tolérante » et que près d'un tiers considéraient qu'il y avait « trop d'immigrants » au Québec 16.
- Le choix du système politique, des médias, de l'opinion publique et de la Commission a plutôt été d'examiner le « conflit de valeurs » qui serait à la base d'une difficulté d'intégration de certains groupes à la société québécoise, dont les institutions (notamment le système politique et la fonction publique) démontrent une surreprésentation significative de la majorité franco-québécoise au détriment des minorités¹⁷. Plutôt que de centrer l'analyse sur les entraves systémiques à l'intégration, on a mis en relief le « refus » d'intégration de la part de certains groupes. Cette approche a renforcé la perception d'un fossé de nature éthico-morale entre le « Nous » franco-québécois et l'« Autre », notamment en favorisant les généralisations négatives à

¹⁴ « La grande enquête sur la tolérance au Québec », Sondage Léger Marketing, 10 janvier 2007.

¹⁵ « Greater Montreal Vital Signs », The Foundation of Greater Montreal, 2 octobre 2007.

¹⁶ « Il y a trop d'accommodements raisonnables, estiment les Québécois », *Le Droit*, 29 décembre 2006, p. 19.

¹⁷ Selon l'anthropologue Pierre Anctil, la fonction publique québécoise « ne comptait [en 2003] que 3% de personnes d'origine autre que canadienne-française » (« Défi et gestion de l'immigration internationale au Québec », *Cités*, 23, 2005).

l'égard des minorités et des immigrants qui cherchent à s'intégrer à la société québécoise.

2. Les termes du débat

- 2.1. Le terme « accommodement raisonnable » a acquis un sens tout particulier dans le discours public québécois contemporain. La dimension juridique a été largement évacuée (dans presque tous les cas « dévoilés » par les médias, l'arrangement était le résultat d'une entente informelle entre les parties et non pas d'une obligation imposée par une autorité étatique) et la connotation consacrée a été celle de la concession, plutôt que celle de la négociation et du compromis : la majorité concède un « privilège » à une minorité, ce qui entraîne toujours une perte collective : la relativisation des normes, le rétrécissement de l'espace public, le retranchement du bien commun, etc. L'accommodement représente, dans cette perspective, le résultat négatif d'un jeu à somme nulle par lequel la cohésion sociale (ou le « Nous ») avance (en intégrant l'« Autre ») ou recule (en lui cédant du terrain).
- 2.2. Les demandes d'accommodement formulées par certaines minorités à la majorité sont, par définition, paradoxales. Les revendications de nature différentialiste se font sur la base d'une exigence d'égalité (habituellement par la négative : non-discrimination). La réponse de la majorité est, elle aussi, paradoxale : le refus de l'accommodement particulariste se fait au nom de l'égalité formelle, alors que les arguments égalitaristes de la minorité sont neutralisés par l'appel au particularisme de la majorité. Concrètement : on n'adapte pas nos pratiques institutionnelles pour tenir compte des contraintes comportementales de certains groupes religieux orthodoxes (par exemple, sur le plan de tenue vestimentaire ou du régime alimentaire), cela au nom de l'universalisme, mais on refuse d'éliminer les vestiges de la religion majoritaire par exemple, la présence du crucifix à l'Assemblée nationale et le congé de Pâques au nom de la préservation de « notre tradition » et de « notre culture ».
- 2.3. Dans le cadre du débat sur les « accommodements », le Conseil du statut de la femme du Québec demande « au gouvernement d'exiger la neutralité religieuse de la part de ses agents de l'État dans les institutions publiques », ce qui comporterait l'interdiction de porter des symboles visibles d'une religion. En même temps, le Conseil municipal de Verdun a statué que le crucifix de la salle du Conseil restera à sa place, car « le crucifix c'est notre patrimoine, c'est l'histoire du Québec et ce que nous sommes ». Rappelons, par ailleurs, qu'au Conseil municipal de la ville de Laval (qui, avec plus de 370 000 habitants, constitue la deuxième municipalité la plus large du Québec), toutes les réunions publiques commençaient par une prière religieuse (durant laquelle tous les présents, y compris les invités et les visiteurs, devaient se mettre débout). Cette pratique n'a arrêté qu'en 2006, lorsque la Commission des droits humains du Québec a donné raison à une citoyenne qui avait porté plainte cinq ans auparavant. La ville de Montréal a abandonné la prière inaugurale en 1986, mais environ 400 villes québécoises y recourent encore durant l'ouverture des sessions de leur conseil municipal 18. Bref, malgré l'indignation vertueuse des

¹⁸ René Bruemmer, « Thou shall not open council meetings with prayer », *The Montreal Gazette*, 26 septembre 2006.

citoyens de la majorité face à la religiosité publique de certains groupes minoritaires, le Québec est loin de constituer une société pleinement laïcisée.

- 2.4. La référence quasi obsessionnelle du discours actuel à l'égalité des sexes et à la laïcité publique comme valeurs fondamentales du Québec qui seraient menacées par l'« Autre » doit être saisie dans ce contexte. Bien des intervenants dans le débat sur les « accommodements » intellectuels, politiciens, journalistes et « citoyens ordinaires » vont jusqu'à sacraliser les acquis de l'égalité et de la laïcité au Québec, cela dans une société qui n'a pas encore accompli entièrement la déconfessionnalisation de son éducation publique (débutée seulement en 2000¹9) et qui, même en tenant compte des progrès considérables réalisés depuis deux décennies, n'a pas encore ouvert son système politique aux femmes au même degré que d'autres sociétés (dont la Scandinavie et même certains pays latino-américains²0). Cette approche ne fait que renforcer la perception d'un conflit de valeurs entre un « Nous » pleinement moderne (égalitariste et sécularisé) et un « Autre » anti-moderne. Il va pourtant de soi que ni le Québec est une société parfaitement émancipée des valeurs traditionalistes (dont la religiosité et le patriarcat), ni les minorités ethnoculturelles ou issues de l'immigration sont nécessairement plus rétrogrades à l'égard des valeurs modernes (bien que leur interprétation et application puissent être conçues différemment).
- 2.5. Le discours politique a récupéré le thème de l'intégration des immigrants et des rapports entre la majorité franco-québécoise et les minorités ethnoculturelles dans le but évident de capitaliser sur les attitudes frileuses de certains citoyens face à un « Autre » perçu comme radicalement différent et donc menaçant. Mario Dumont, chef de l'ADQ, s'est approprié du thème de la « perte de l'identité » que les partis d'extrême droite en Europe exploitent depuis longtemps. Comme d'autres leaders populistes, Dumont appelle ses concitoyens à « défendre et [à] promouvoir les valeurs de notre société » et à « poser des gestes qui vont renforcer notre identité nationale » (mon souligné), tout en dénonçant l'« àplat-ventrisme » de la classe politique face aux « demandes formulées par des représentants de communautés ». L'enjeu est ainsi posé comme un rapport de forces inversé entre la minorité toute-puissante et la majorité fragilisée. Dumont a dit : « L'égalité des droits, on l'a, et il faut s'en féliciter. [...] Mais il y a une nuance entre ça, et s'effacer soi-même et dire que la majorité n'a plus le droit d'exister, d'avoir ses traditions, d'avoir ses façons de faire » 21.
- 2.6. Dans ce contexte, bien des Québécois n'ont pas tardé à mobiliser, ce double argument typiquement populiste de l'autocongratulation (« nous sommes trop généreux et trop ouverts ») et de l'autovictimisation (« nous sommes les seuls à ne pas avoir des droits »). En novembre 2006, dans un forum de Canoë Infos (propriété de Quebecor Media qui publie,

¹⁹ Les cours d'éthique et de culture religieuse qui remplaceront les cours de religion catholique et protestante à l'école ne seront dispensés qu'à partir de 2008. Les parents non-chrétiens des élèves qui fréquentent les écoles publiques du Québec doivent encore cette année continuer à cocher la case « Autre » sur le formulaire d'inscription distribué par la CSDM.

²⁰ Selon le Collectif Féminisme et Démocratie, les femmes au Québec « ne constituent que 32% des élues à l'Assemblée nationale » en 2006. La moyenne de la participation féminine aux parlements des pays nordiques européens est de 42%; au Costa Rica et en Argentine, les pourcentages sont de 39% et 36% respectivement (données de l'Union interparlementaire pour 2007).

²¹ Radio Canada, 17 novembre 2006.

entre autres, *Le Journal de Montréal*) sur la question « La société québécoise va-t-elle trop loin pour accommoder les minorités? », la vaste majorité des messages répondaient par l'affirmative et un bon nombre d'entre eux reflétaient l'imaginaire de l'étranger usurpateur et insatiable profiteur de la bonté ou de la lâcheté de la population locale²². *Cette image de l'envahissement de l'intérieur et de la corruption (des valeurs) par un élément allogène dont le pouvoir est disproportionné par rapport à sa taille a toujours été au cœur de la pensée populiste*. Cet extrait d'un message au forum de Canoë illustre parfaitement le discours de la majorité autovictimisée devant les minorités « toutes-puissantes » :

« Il faut arrêter de se comporter avec les minorités comme s'ils étaient des enfants-rois. On sait où ca va nous mener, ils n'en auront jamais assez et ils nous mettront dehors de notre propre patrimoine! »

2.7. Le discours populiste est en partie fondé sur la coupure que la population non-montréalaise perçoit vis-à-vis de la métropole. Le clivage imaginaire entre un foyer d'« authenticité » identitaire – les régions, la province – et la « Babel » du changement effréné, l'anarchie sociale et la frivolité demeure puissant dans bien des sociétés (par exemple, aux États-Unis, l'opposition entre New York ou Hollywood et le pays « profond » sous-tend un certain discours moralement conservateur). Montréal symbolise pour beaucoup de Franco-québécois le risque constant de la possible « perte de soi ». Si les régions du Québec projettent pour plusieurs l'image du « repli » et du « renfermement », Montréal projette l'image de l'ouverture excessive, du bilinguisme et, ultimement, de l'assimilation. Or, pour bien des Québécois, l'« Autre » est surtout imaginaire : de manière générale, 47% d'entre eux n'ont jamais eu de contact personnel avec un juif et 44% n'ont jamais eu de contact personnel avec un musulman, des pourcentages beaucoup plus élevés que ceux relevés au reste du Canada²³. On peut supposer que ces chiffres sont encore beaucoup plus élevés à l'extérieur de Montréal.

2.8. En résumé :

- L'« accommodement » est perçu comme une concession du « Nous » à l'« Autre » dans le cadre d'un jeu à somme nulle. Cette concession est surtout vue comme ayant été extorquée par des groupes qui profitent de la générosité, de la faiblesse ou du manque d'intérêt de la majorité. L'appel au réveil du « Nous » face à l'« Autre » et à sa progression « insidieuse » un mot qui revient souvent dans les propos des citoyens mécontents est un trait typique du discours populiste. Il est évident qu'une fois que l'enjeu est posé dans ces termes, sa récupération par les démagogues politiques et médiatiques est presque inévitable. Cela a malheureusement été le cas au Québec depuis 2006.
- Ceux qui n'adoptent pas ce regard populiste notamment les intellectuels et les secteurs progressistes n'ont pas généralement choisi de prendre le parti des minorités qui sont particulièrement vulnérables à ce discours aux relents hétérophobes et fondé sur des perceptions indirectes plutôt que sur des interactions directes. Au contraire, ils se sont surtout portés à la défense du « Nous » franco-québécois –

²² http://www.canoe.qc.ca/ (22 au 25 novembre 2006).

²³ Jeff Heinrich, « Lack of contact linked to intolerance », *The Montreal Gazette*, 21 mars 2007, p. A3.

pourtant institutionnellement et culturellement dominant – en invoquant les « valeurs fondamentales » de la société québécoise. Cet attachement remarquable aux « valeurs québécoises »,, particulièrement en ce qui concerne la laïcité des institutions publiques et la non-discrimination en fonction de la religion, peut étonner quand on constate que plus de 30 ans après l'adoption de la Charte québécoise des droits et libertés, le système scolaire du Québec n'a pas encore fini de privilégier indûment – ne serait-ce que sur le plan symbolique – les élèves de confession catholique et protestante.

3. Les rapports entre « Nous » et l' « Autre »

3.1. On peut avancer que, en 2006, et cela dans l'espace d'à peine quelques semaines, une limite du discours public s'est brisée au Québec. Beaucoup de « gens ordinaires » ont manifestement perçu que les frontières du dicible au sujet de l'« Autre » avaient été repoussées. Dans les lettres des lecteurs et dans les lignes ouvertes abondaient les invitations à « repartir » adressées à ceux qui ne s'intègrent pas à la société québécoise. Ce type de propos était pourtant extrêmement rare au Québec avant la controverse des « accommodements raisonnables ». Plusieurs immigrants ont, en effet, signalé que, pour la toute première fois (parfois après s'être établis au Québec depuis des décennies), on leur a fait sentir leur extériorité au « Nous » québécois²⁴. La tristement célèbre chanson sur les « accommodements » composée par un agent de police de la Ville de Montréal exprime un message dont bien des Franco-québécois se font l'écho dans le contexte du débat actuel : « Toi ma minorité ethnique; Arrête un peu ta musique; Sinon dans ce cas-là tu devras; Retourner chez toi » ²⁵.

Soulignons le fait que le « chez toi » ainsi évoqué est fortement connoté par l'imaginaire du « réfugié » auquel le Québec aurait « généreusement ouvert ses portes » pour le sortir de l'obscurantisme et de la misère. Or, celui à qui la chanson adresse son ultimatum a peut-être été sélectionné par le Québec en raison de sa formation universitaire et de son expertise professionnelle afin de combler les déficits démographiques et économiques de la province. En fait, si jamais cette personne quitte le Québec, ce sera probablement pour se trouver un emploi en Ontario ou en Alberta, ce qui représente bien évidemment une perte pour la société québécoise.

3.2. Toutes les sociétés qui accueillent des immigrants font face aux défis de l'intégration sociale et de la reconnaissance de la différence. Pourtant, on sait bien qu'au Québec le phénomène se complexifie par de nombreux décalages identitaires, préjugés et mécompréhensions. L'opposition entre « Nous » et l' « Autre » n'est pas bidimensionnelle, comme c'est surtout le cas dans les pays occidentaux, mais *multidimensionnelle*. En effet, le « Nous » québécois est ambigu, fracturé et mouvant, parfois même auto-négateur. L'« Autre » est à son tour pluriel – immigrant, membre d'une communauté ethnoculturelle ou d'une minorité religieuse, anglophone, autochtone – et se trouve nécessairement plongé

²⁴ Je n'ai pas vu de sondages qui visent à saisir ce malaise chez les personnes des communautés culturelles ou issues de l'immigration. Je me base sur des propos que j'ai entendus dans les médias et dans le cadre de conversations privées. Un exemple : les propos de Rachid Raffa, du Carrefour culturel Sésame de Québec, à l'émission « La Commission Bouchard-Taylor » (RDI, 5 octobre 2007).

²⁵ Philippe Gouin, « Ça commence à faire là », 2006.

dans un jeu identitaire passablement embrouillé: *Comment peut-on joindre le « Nous » québécois? Doit-on le faire au prix de renoncer au « Nous » canadien? Peut-on demeurer non-québécois au Québec?* Cette réalité aux contours confus et mobiles découle de plusieurs facteurs, dont plusieurs sont bien connus et ont fait l'objet de nombreuses analyses²⁶:

L'ambivalence des Franco-québécois :

- face au projet souverainiste et à leur appartenance au Canada,
- face à leur statut majoritaire au Québec et minoritaire en Amérique du Nord,
- face à leur héritage canadien-français et catholique.

L'insécurité des Franco-québécois :

- face à leur propre langue,
- face à leur nord-américanité et à la langue anglaise,
- face aux minorités non-francophones et non-chrétiennes.

La difficulté des immigrants et des membres des minorités ethnoculturelles du Québec :

- à saisir la légitimité de la revendication nationaliste québécoise,
- à comprendre les ambivalences et les insécurités des Franco-québécois,
- à embrasser une identité franco-québécoise qui est minoritaire en Amérique du nord et qui a été historiquement dévalorisée, voire stigmatisée.
- 3.3. La «fragilité» identitaire des Franco-québécois telle que caractérisée dans le Document de consultation de la Commission (pages 4 et 5) semble être à la base de la difficulté qu'éprouve la majorité y compris ses secteurs progressistes à saisir la portée de sa prédominance matérielle et symbolique au sein de la société québécoise. Autrement dit, le rapport de pouvoir mesuré en termes démographiques, économiques, politiques et culturels est, sans conteste, favorable au « Nous » qui a été « normalisé » dans les pratiques sociales, les normes et les institutions publiques du Québec. Ainsi, l'État peut énoncer une règle universelle au sujet de la laïcité dans les institutions publiques et, en même temps, redéfinir un objet religieux de la majorité comme « culturel » afin de le soustraire à la règle (par exemple, le crucifix à l'Assemblée nationale, le sapin de Noël dans les écoles ou la prière aux conseils municipaux). Dans ce contexte, la règle supposément universelle semble surtout s'adresser aux « autres » traditions culturelles et non pas à « la » culture associée au « Nous ».
- 3.4. C'est pourquoi le simple fait de porter un prénom ou un nom de famille aux consonances « étrangères », de parler le français avec un « accent », d'avoir un type physique « ethnique », de s'habiller de manière « différente » ou de pratiquer une « autre » religion écartent l'individu de ce qui est perçu comme allant de soi dans la société. Pour celui-ci, chaque interaction quotidienne, chaque geste posé au travail, à l'école ou dans un commerce peut marquer une distance et, dans certains cas, susciter des attitudes particulières (qui peuvent aller de la curiosité impertinente mais bienveillante jusqu'aux pires formes de

²⁶ Voir, par exemple, le livre de Jacques Beauchemin, *L'histoire en trop* (VLB Éditeur, 2002). J'ai abordé toutes ces questions dans mon livre *Le Québec expliqué aux immigrants* (VLB Éditeur, 2007).

discrimination²⁷). La puissance du « Nous » majoritaire qui définit ce qui est « normal » dans la vie collective devrait être doublée d'une responsabilité envers ceux qui sont socialement perçus comme étant « différents » et qui sont donc, par définition, particulièrement vulnérables à l'hétérophobie.

3.5. La large majorité de ceux qui suivent des normes religieuses dans leur vie quotidienne (restrictions alimentaires, accoutrement ou port de symboles, prières régulières, jeûne ou arrêt des activités durant des moments ou journées déterminés, etc.) ne cherchent pas à imposer leurs croyances et coutumes aux autres, pas plus qu'ils ne demandent le changement des normes pour l'ensemble de la société. Ainsi, personne n'a sérieusement demandé que le congé de Pâques – pourtant une fête religieuse chrétienne qui commémore la résurrection de Jésus-Christ – soit éliminé du calendrier public, renommée ou remplacé par une célébration non-chrétienne. Mais certains Québécois trouvent maintenant injuste que des congés soient accordés aux personnes qui suivent ces normes religieuses non-chrétiennes. Or, on fait des « accommodements » à cet égard depuis des années dans bien des institutions québécoises. C'est le cas à la CSDM depuis 1994, à la suite d'un arrêt de la Cour suprême du Canada. Soudainement, si l'on se fie, par exemple, à une pétition mise en circulation par des employés de la CSDM en janvier 2007, rien de cela ne demeure acceptable : les médias ont repris le chiffre de 300 jours rémunérés qui auraient été accordés comme congés religieux payés à des employés juifs et musulmans de la CSDM en 2006²⁸. Puisque la CSDM compte pus de 18 000 employés²⁹ et que l'année scolaire compte environ 180 jours (donc plus de 3 millions employés/jours), l'« accommodement » en question représente moins de 0,01% du total (soit 1 sur 10 000).

3.6. **En résumé** :

• Un nombre extrêmement réduit de cas qui concernent quelques communautés religieuses orthodoxes non-chrétiennes bien identifiées (avec une notoire surreprésentation d'incidents concernant des hassidiques, un groupe qui représente moins de 0,2% de la population québécoise et moins de 15% de la communauté juive du Québec), souvent implantées au Québec depuis longtemps, qui sont, par définition et indépendamment des politiques d'intégration culturelle, réfractaires à s'intégrer dans une société laïque et, enfin, qui ont déjà fait l'objet de nombreuses références négatives dans les médias francophones du Québec³⁰, aussi bien que d'attitudes intolérantes (dont des attaques

²

²⁷ Selon une enquête de Léger Marketing, 50% des Québécois ont une mauvaise opinion des Arabes, 36% ont une mauvaise opinion de Juifs, 27% ont une mauvaise opinion des Noirs et, à peine, 9% ont une mauvaise opinion de « francophones de souche » (« La grande enquête sur la tolérance au Québec », 10 janvier 2007). Selon un sondage CROP (réalisé du 12 au 16 octobre 2005), 36% (45% chez les 55 ans et plus) des Québécois ne seraient pas à l'aise si leur enfant épousait une personne arabe.

²⁸ Voir, entre autres, Marie Allard, « Des congés qui suscitent la grogne », *La Presse*, 30 janvier 2007.

²⁹ Selon le *Rapport d'activité de 2002-2003* de la Commission scolaire de Montréal.

³⁰ « Selon une étude de la firme Influence Communication portant sur la manière dont les médias traitent du multiculturalisme et des communautés ethniques [...] le Québec occupe maintenant le premier rang des provinces canadiennes où les phénomènes liés au multiculturalisme sont perçus négativement par les médias » (Mario Girard, « Intolérants, les Québécois?, *Le Soleil*, 14 janvier 2007, p. 11).

- violentes envers ses institutions³¹), est soudainement perçu et présenté dans le discours public comme le symptôme d'un « problème de société ».
- Dans un tel contexte, la perception négative d'un « Autre » « non-intégré », « profiteur », « ingrat » et « envahissant » s'étend à d'autres groupes qui ne font pas partie ou qui ne sont pas perçus comme faisant partie du « Nous » dominant. Le fait que l'on soulève maintenant une question telle que « Doit-on limiter le nombre d'immigrants au Québec? » illustre parfaitement la portée de cette extrapolation pourtant complètement injustifiée. L'idée qu'il y aurait « trop d'immigrants » ne découle pas logiquement du constat d'une demi-douzaine d'incidents d'« accommodement » alors qu'un résident du Québec sur dix est né à l'étranger mais de l'impact du discours populiste qui en fait le « symptôme » d'un conflit de valeurs entre « Nous » et l'« Autre ».

Le discours populiste renverse imaginairement le rapport de pouvoir qui soustend la relation entre la majorité – qui détermine pourtant ce qui est « normal » en société – et la minorité cantonnée et ciblée dans sa « différence ».

³¹ Notamment l'attentat à la bombe incendiaire contre l'école juive orthodoxe Skver-Toldo à Outremont en septembre 2006 et les actes de vandalisme contre l'école Les Jeunes Musulmans de Montréal en janvier 2007.

Conclusions et recommandations

- 1. La Commission devrait se prononcer de manière claire et ferme contre toute tentative légale ou constitutionnelle visant à prioriser certaines valeurs au détriment d'autres, comme cela a été proposé par le Conseil du statut de la femme et suggéré par le premier ministre du Québec³². Cela pour plusieurs raisons :
 - i. Cette approche valide l'idée fausse et corrosive de l'existence d'un conflit de valeurs qui diviserait la société québécoise et dont l'« Autre » (vu comme particulariste et traditionaliste) seraient le responsable et le « Nous » majoritaire (vu comme universaliste et moderne) serait la victime. Il va de soi que l'appel intransigeant de la majorité aux valeurs universalistes pour nier la présence de la religion de l'« Autre » dans l'espace public, alors que l'on tient farouchement aux symboles chrétiens dans les institutions, est perçu comme un « double standard » (ou tout simplement comme de l'hypocrisie) par beaucoup de citoyens nonchrétiens du Québec. Pourquoi, dans une société laïque et égalitaire, la prière chrétienne devant un crucifix est acceptable pendant que siège le parlement ou le conseil municipal, mais la prière des étudiants musulmans est inacceptable dans une salle de classe inutilisée d'une université publique? Pourquoi c'est la seconde qui met en cause les valeurs fondamentales de la société et non pas la première? Comment ne pas comprendre que le problème, aux yeux de la société québécoise, n'est pas la religion en général, mais la religion de l'« Autre »?
 - ii. Il n'y a pas de principe d'égalité qui soit plus important que les autres : l'égalité des sexes et aussi fondamentale que l'égalité entre les citovens dans une société aux identités multiples. « accommodements » sont raisonnables en autant qu'ils tiennent compte de ces valeurs et des circonstances socialement situées de leur application. Des règles et des mécanismes clairement énoncés par les institutions permettraient d'adresser raisonnablement et équitablement les demandes d'« accommodement ». La plupart des incidents montrés du doigt par la presse, les politiciens et l'opinion publique auraient pu être gérés d'une manière plus convenable pour toutes les parties concernées si l'on avait prévu des modalités possibles de compromis. *A-t-on besoin d'une réforme* de la Charte québécoise des droits et libertés ou de soustraire le Québec à l'application de la Loi fédérale sur le multiculturalisme afin de pouvoir établir quelques consignes simples et claires concernant le respect des droits des employés et des usagers à la Société de l'assurance automobile du Québec, dans les centres sportifs communautaires, dans les hôpitaux et dans les CLSC?

Par exemple, il serait possible d'établir un procédurier type qui présente clairement certains principes (toute solution envisagée doit respecter le droit à

-

³² Denis Lessard, « Charest amendera la Charte », *La Presse*, 10 octobre 2007.

l'égalité des sexes et à la non-discrimination, ainsi que les normes de l'institution, etc.), qui soulève les questions clefs (qui sont ceux qui seront directement affectés par la solution envisagée? Comment peut-on les consulter et, le cas échéant, comment doit-on les compenser?, etc.) et qui signale clairement que c'est à ceux qui sont à l'origine de la requête de la justifier et de proposer les moyens de la mettre en œuvre (et le cas échéant, d'en assumer les coûts). Il va de soi qu'un tel procédurier est difficile à concevoir, qu'il sera toujours imparfait et qu'il ne pourra jamais anticiper toutes les circonstances imaginables. Mais il vaut mieux se doter d'un outil concret qui servira de point de départ d'un dialogue socialement située et d'un compromis entre les acteurs directement concernés que de se replier sur de grands principes (dont ceux de la Charte) qui mèneront ultimement à la judiciarisation de l'enjeu.

- iii. La liberté de religion est enracinée dans l'une des valeurs fondatrices de la modernité politique, c'est-à-dire la liberté de conscience et la liberté d'expression. Dans une société démocratique, il vaut toujours mieux accepter les « excès » de cette liberté – même s'ils nous sont désagréables – que d'introduire des contraintes à son exercice. L'argument de l'« inflation » est souvent utilisé pour décrier l'« avance » de l'« Autre » : on accepte le kirpan à l'école aujourd'hui, ce sera des armes automatiques demain; on givre les vitres du gymnase aujourd'hui, on interdira demain aux femmes de se promener en tenue sportive dans les rues d'Outremont. Non seulement ce type de lecture de la réalité est absurde (ne serait-ce que d'un point de vue légal et politique), mais il serait plus avisé de craindre la dérive interventionniste d'un État qui fixerait arbitrairement les limites de la liberté de conscience. Faut-il rappeler que la liberté de conscience n'est pas un acquis de la modernité voué à rester caché dans la vie privée des individus, mais un vecteur puissant de pluralisme dans une société démocratique?
- 2. La Commission et le gouvernement du Québec devraient produire et diffuser des outils conceptuels (entre autres, des matériaux pédagogiques et des énoncés descriptifs et normatifs) visant à contrecarrer le tournant populiste du débat sur les relations interculturelles. Concrètement, cela comporte affirmer haut et clair que l'État et la majorité ont des obligations éthico-politiques envers les minorités et que, au-delà des demandes d'accommodement qui peuvent être jugées plus ou moins « raisonnables » et recevables, ces minorités sont collectivement plus vulnérables que la majorité franco-québécoise à la discrimination directe et indirecte (systémique).
 - i. Dans ce contexte, comme on le sait très bien, le gouvernement du Québec a encore beaucoup à faire en ce qui concerne l'information et l'encadrement offerts aux candidats à l'immigration, la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, l'accès aux cours de français et le recrutement de membres des minorités dans la fonction publique et dans les institutions en général. Le « scandale » ne devrait pas être celui des quelques incidents d'« accommodement », mais le fait que, par exemple, les Québécois noirs soient plus scolarisés que les Québécois dits « de

- souche » et que pourtant leur taux de chômage soit plus du double de la moyenne québécoise³³.
- ii. Ces mesures d'intégration ne doivent surtout pas être vues comme le résultat de la « générosité » du Québec. Elles vont dans le sens des intérêts collectifs de la société québécoise et relèvent des responsabilités de l'État envers ses citoyens qui se trouvent dans une position de vulnérabilité accrue en raison de leur appartenance minoritaire. Certaines minorités dites « visibles » sont particulièrement touchées par la discrimination et pourtant beaucoup de leurs membres sont des citoyens nés au Québec. Le Québec doit se doter d'outils efficaces d'« intégration citoyenne » dans le but d'accompagner les individus et les groupes qui, pour n'importe quelle raison, éprouvent des difficultés pour devenir citoyens à part entière. Il faudrait donner une attention toute particulaire aux groupes systématiquement défavorisés.
- iii. Si la majorité franco-québécoise réfère à la « fragilité » de son identité pour justifier certaines attitudes vis-à-vis de l'« Autre » (comme semble le faire la Commission dans son Document de consultation à la page 4), elle doit du même coup assumer la responsabilité d'expliquer clairement à ceux qui ne s'y reconnaissent pas la signification et la portée de leur « Nous », ainsi que d'articuler les conséquences qui découlent du choix que certains citoyens du Québec feraient de rester à l'extérieur de ce « Nous » majoritaire. Cette question est délicate, mais cruciale. L'identité franco-québécoise et certes minoritaire, fragile et insécurisée dans le contexte nord-américain, mais elle constitue la majorité culturellement et institutionnellement dominante dans l'espace social où l'« Autre » s'inscrit dans sa vie quotidienne. La « réhabilitation du Nous » francoquébécois par certains secteurs souverainistes peut certes être vue comme une affirmation légitime de la communauté fondatrice et majoritaire de la société québécoise. Ce serait pourtant naïf de croire que cette démarche, dans le contexte de l'irruption du discours populiste sur la scène politique québécoise, ne soulève pas d'inquiétudes, voire des craintes chez la population minoritaire.
- 3. La Commission et le gouvernement du Québec devraient contribuer activement à « dépaqueter » l'image de l'« Autre », c'est-à-dire défaire l'amalgame qui entremêle réfugiés, immigrants, citoyens issue de l'immigration récente, membres de minorités linguistiques, religieuses ou ethnoculturelles et membres de communautés orthodoxes. Chacun de ces groupes constitue une réalité très différente. Il va de soi, également, que ces groupes sont profondément hétérogènes.
 - i. En « dépaquetant » la représentation de l'« Autre », on contribuera à désactiver les stéréotypes (qui, par exemple, lient dans un certain imaginaire populaire du complot, les institutions sociales et charitables de

³³ Agnès Gruda, « Québec lance une politique de lutte contre le racisme », *La Presse*, 7 avril 2006.

la communauté juive du Québec, le Grand rabbinat du Québec, le « lobby juif anglophone », les immigrants français d'origine juive, la communauté hassidique d'Outremont, etc.). Il est frappant de constater le degré de confusion et d'amalgame qui sous-tend le débat actuel, ainsi que le manque de rigueur de la part de certains individus qui ont pris la parole dans les médias. Les Québécois aiment bien répudier la « rectitude politique » mais, ce faisant, ils oublient parfois que les mots peuvent faire du mal, notamment à ceux qui sont déjà la cible de gestes de discrimination dans leur vie quotidienne.

- ii. Dans ce contexte, même si cela devrait être évident, il faut mettre plus fortement en valeur devant l'opinion publique le fait que la diversité l'afflux d'immigrants sont facteurs identitaire des clefs d'enrichissement matériel et culturel de la société québécoise. Les politiciens et les intellectuels du Québec ont été notoirement silencieux au sujet de l'« Autre » jusqu'au déclenchement du débats sur les « accommodements raisonnables ». Cela peut être expliqué par le fait que l'enjeu national a toujours pris le devant de la scène publique. Si le débat actuel a donc le mérite d'attirer l'attention des Ouébécois sur l'« Autre », il est décevant de constater que le reflexe de beaucoup de gens a été celui du repli identitaire du « Nous », même si l'on se plaît à invoquer des valeurs universalistes.
- iii. Bien que le terme « multiculturalisme » soit aujourd'hui questionné et, aux yeux des Québécois, il demeure trop associé au modèle « canadien anglais »³⁴, il faut tout de même constater que le mot réussit à synthétiser un idéal rassembleur et emballant, autant pour la majorité que pour les minorités concernées. En revanche, le Québec n'a pas véritablement réussi à trouver un symbole équivalent pour représenter sa façon d'envisager positivement la rencontre entre le « Nous » et l'« Autre ». La notion d'« interculturalisme », telle que définie dans le Document de consultation de la Commission, est intéressante, mais elle cache (comme d'ailleurs le fait aussi celle de « multiculturalisme ») l'asymétrie fondamentale qui existe entre la majorité franco-québécoise et les minorités. En effet, le modèle québécois n'est pas « inter » culturel, en ce qu'il pose comme fondement sociétal la prépondérance d'une culture sur toutes les autres. L'« inter » - qui se veut plus « interactif » que le « multi », plutôt centré sur la cohabitation – suggère une rencontre de cultures sur un pied d'égalité. Autrefois, on a parlé de « foyer de convergence » afin de tenir compte de la centralité de l'identité francophone vis-à-vis des autres identités. Je dirais que le Québec est (ou devrait être davantage) une société « ouverte à la différence » (le « Nous » franco-québécois ne n'est-il pas lui-même l'expression d'une différence

³⁴ Le porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, Martin Lemay, va jusqu'à affirmer que « le multiculturalisme canadien n'intègre pas les populations immigrantes, il exacerbe les différences, dont les différences religieuses » (cité par André Pratte, « Multiculturalisme : le nouvel ennemi », *La Presse*, 30 septembre 2007).

qui refuse de disparaître?). Bref, pour moi, le Québec est une société francophone ouverte.

Le Québec se distingue favorablement d'autres sociétés par son caractère mouvant, son progressisme social et sa créativité culturelle, tout cela encadré par une volonté collective de faire communauté (au travers de valeurs comme la solidarité et la citoyenneté inclusive). La préoccupation affichée actuellement par bien des Québécois au sujet de la cohésion sociale et de l'égalitarisme reflète ce que l'on peut saisir comme une conception moins individualiste de la vie collective (comparativement au reste de l'Amérique du Nord). Les Québécois se sont toujours démarqués par leur choix plus ouverts envers les styles de vie alternatifs et la tolérance des comportements qu'ailleurs sont considérés comme « déviants » 35. Il est dommage de voir que le tournant populiste du discours sur l'« Autre » l'emporte sur cette disposition collective pourtant si enracinée dans l'histoire québécoise. Si l'on réussit à saisir l'enjeu actuel sous l'angle de l'ouverture – qui ne veut pas dire se soumettre à l'« Autre », non plus que « LE mettre à sa place », mais plutôt « SE mettre à sa place » afin de tenter de comprendre son point de vue – la société québécoise dans son ensemble émergera de cette tourmente plus forte et plus sûre d'ellemême et de son caractère distinct.

Je conclurai en disant que, malgré le fait que la notion d'« accommodement raisonnable » soit malheureusement devenue synonyme de « concession » et de « recul » pour la majorité, son sens ultime est extrêmement positif : non pas l'application légaliste d'une règle abstraite, mais la reconnaissance concrète et socialement située de l'« Autre » dans sa volonté de s'intégrer au vivre-ensemble – dans les maisons d'enseignement, dans les rues, dans les piscines publiques – tout en restant fidèle à soi-même. Malheureusement, le message que l'on entend le plus bruyamment au Québec depuis 2006, c'est pourtant que l'« Autre » doit s'« adapter » ou « rentrer chez lui ».

Montréal, le 15 octobre 2007

³⁵ J'ai examiné cette disposition collective dans un article intitulé « Des Latins du Nord? L'identité culturelle québécoise dans le contexte panaméricain » (*Recherches sociographiques*, 2002, XLIII, 1, 19-48, disponible en ligne : http://classiques.uqac.ca/contemporains/armony_victor/Des_latins_du_nord/des_latins.html).